

LA DIRECTRICE GENERALE

ALT/CJ/GR/AR

V/ Réf. : S2025-1428-6

N/Réf. : DG2025-303

COUR DES COMPTES

Monsieur Pierre OSEREDZUK
Président de la 5^{ème} Chambre

13, rue Cambon
75100 PARIS Cedex 01

Objet : Observations définitives – l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Acre)

Bobigny, le 10 décembre 2025

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance des observations définitives de la Cour des comptes intitulées « L'aide à la création et à la reprise d'entreprises » destinées à être rendues publiques.

Comme rappelé, les observations définitives ont déjà donné lieu à un échange contradictoire avec nos services. À cette occasion, nous avions souligné que la suppression du dispositif de l'Acre, sans évaluation préalable de ses effets sur les installations agricoles, serait susceptible de s'inscrire en décalage avec les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics en matière de renouvellement des générations dans le secteur agricole.

En conséquence, il convient d'émettre une réserve quant à la recommandation n°3 relative à la suppression de l'exonération, eu égard à la spécificité démographique du monde agricole ainsi qu'à la difficulté persistante de mesurer de manière fiable l'impact réel de cette aide sur l'installation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaire considération.

Anne-Laure TORRESIN

